

# UNE COMMUNAUTE PROVENCALE PENDANT LA REVOLUTION FRANCAISE : LES ANTAGONISMES POLITIQUES A ÉGUILLES

Pendant la Révolution française, la société provençale a révélé de violents antagonismes<sup>1</sup>. La région connut un fort dynamisme révolutionnaire avec, en particulier, l'action du club jacobin de la rue Thubaneau qui conduisit Marseille à être considérée en 1792 comme « le fer de lance de la Révolution »<sup>2</sup>. Parallèlement des tendances contre-révolutionnaires s'y affirmèrent précocement. Les luttes de ces partis antagonistes les firent rapidement évoluer vers des positions de plus en plus radicales. L'insurrection sectionnaire de l'été 1793 se voulut d'abord une réaction à la « dictature des clubs », avant de drainer toutes les oppositions. La répression qui sévit en Provence pendant l'an II acheva de cristalliser les haines dans les deux camps opposés.

Les attitudes politiques sont donc contrastées et radicales dans une région qui donne l'impression d'être sujette à des basculements politiques successifs. A côté d'études se fondant sur une approche quantitative des options collectives<sup>3</sup>, une analyse de communautés représentatives permet de mieux

---

1. Cf *La Provence moderne*, sous la direction de F.-X. EMMANUELLI, éditions Ouest-France, 1991. Livre cinquième : « Le temps de la Révolution », F.-X. EMMANUELLI, M. LAPIED.

2. Cf J. GUILHAUMOU, *Marseille républicaine (1791-1793)*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992.

3. M. LAPIED, *Les comités de surveillance : un test dans l'étude des attitudes politiques ? L'exemple du Sud-est*, contribution aux mélanges Michel Vovelle, volume aixois, sous la direction de Bernard COUSIN, public. Université de Provence, 1997.

saisir l'enracinement des comportements. A partir d'un dépouillement des papiers des comités de surveillance des Bouches-du-Rhône, Éguilles a été choisie parmi les communautés tests. Il s'agit, en effet, d'un des points chauds de la révolution provençale et les sources permettant de l'étudier sont abondantes pour la période clef du fédéralisme et de la Terreur : l'important dossier du comité de surveillance<sup>4</sup> peut être croisé et complété par des documents issus des sociétés populaires<sup>5</sup> et quelques feuillets concernant les sections<sup>6</sup>.

La commune d'Éguilles, située à 9 kilomètres au nord-ouest d'Aix-en-Provence, compte 344 chefs de famille en 1728<sup>7</sup>. La communauté a déjà eu un passé tumultueux. Elle a connu les ravages des guerres de religion et a eu souvent maille à partir avec ses seigneurs ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit de la famille Boyer dont certains membres se sont illustrés au Parlement de Provence.

Dans une typologie des attitudes politiques, Éguilles se classe parmi les communes où le comité de surveillance mène une forte politique répressive. En effet, pendant la période de la Terreur, le comité de surveillance fait preuve d'une grande activité, lançant 37 mandats d'arrestations, n'hésitant pas à organiser des expéditions armées, au mépris de la loi, pour récupérer les suspects quand ils s'enfuient dans les communes des alentours, écrivant sans relâche à ses homologues de communes plus lointaines s'il apprend que des suspects d'Éguilles s'y sont réfugiés. Il met en cause les localités qui les laissent échapper par des lettres envoyées directement au Comité de salut public. Cette activité répressive est liée aux événements qui se sont déroulés dans la commune depuis les débuts de la Révolution. Les dénonciations de l'an II répondent à celles qui avaient été énoncées devant le comité des sections à Aix-en-Provence pendant la crise fédéraliste. Les membres du comité ont, en effet, envoyé un des leurs recopier la liste des dénonciations qui avaient alors été portées par des habitants d'Éguilles contre les Jacobins de leur commune. Les deux partis s'étaient violemment affrontés pendant l'été 1793, et l'attitude pendant la crise fédéraliste est à la base de la plupart des accusations. Mais les dossiers permettent de se rendre compte que c'est dès le début de la Révolution que des antagonismes sont apparus à Éguilles.

---

4. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (abrégié désormais AD BdR), L 1768-1770.

5. AD BdR, L 2064-2065.

6. AD BdR, L 1925.

7. Selon *Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*, dirigée par Paul MASSON, 1933.

LA LUTTE DES SOCIÉTÉS POPULAIRES  
ET L'AFFAIRE DES CONTRIBUTIONS FORCÉES

Le premier club fondé à Éguilles existe dès 1790 sous le nom de « société des amis de la Constitution » ; il regroupe d'abord 70 membres puis 206 en 1791, 271 en 1792 et 312 en 1793.

Dès la fin de 1790, la société des Amis de la Constitution semble provoquer une certaine animosité. Une délibération du 17 décembre rapporte que « des personnes ont porté leur impudence à mépriser des membres de la société, les accablant de sottises », on en informe la municipalité<sup>8</sup>. A cette date, le club avait déjà commencé à faire preuve de tendances radicales dans le domaine politique et social.

En novembre 1790, le club rappelait à la municipalité son devoir de surveillance des commerçants – bouchers, boulangers, aubergistes – qui ne se conformaient pas aux décrets de l'Assemblée nationale. Plus tard, il dénonce un officier municipal qui n'avait pas voulu perquisitionner chez des bouchers qui avaient refusé de vendre de la viande ; le club adresse un rapport à la municipalité, au directoire du département et du district. Il nomme des commissaires pour vérifier les comptes de la municipalité et pousse cette dernière à obliger le « ci-devant seigneur » à produire ses titres.

Le 28 novembre 1790 une délibération de la société populaire porte sur les contributions patriotiques. Un membre affirme, apparemment sans soulever de contradictions, que l'Assemblée nationale avait décrété qu'il serait demandé à tous les habitants du royaume une contribution extraordinaire et patriotique : un quart du revenu de chaque citoyen dont le revenu excède 400 livres. La société vote une motion pour que la municipalité se conforme aux décrets de l'Assemblée et fasse payer, « des applaudissements prouvent que c'est le vœu unanime de l'assemblée »<sup>9</sup>. Le 2 janvier 1791 cette motion est rappelée et on demande à la municipalité de taxer ceux qui sont en retard pour payer. On comprend dès lors l'impopularité du club auprès de certains habitants.

Face à cette radicalité, une société plus modérée est créée en juin 1791. La première société prend alors le nom d'Antipolitique à l'exemple de celle d'Aix-en-Provence à laquelle elle est affiliée. La deuxième société est qualifiée de « chiffoniste » par les patriotes, en référence aux contre-révolutionnaires arlésiens. Elle doit s'assembler trois fois par semaine dont les dimanches et fêtes à l'issue des vêpres. la première séance réunit 47 membres<sup>10</sup>.

---

8. AD BdR, L 2065.

9. AD BdR, L 2065.

10. AD BdR, L 2064.

A sa création, la société se réfère à la Constitution et aux droits de l'homme mais met l'accent sur l'importance du maintien de l'ordre. Elle adopte le règlement de la société de la Constitution du collège Bourbon d'Aix. Par la suite, on lit la Constitution pendant les séances.

Dès le 3 juillet, une cabale d'esprits mal intentionnés qui veulent les faire passer pour des contre-révolutionnaires est dénoncée, la société écrit aux clubs de Marseille et d'Aix pour affirmer la pureté de ses intentions et demander l'affiliation. Le 14 juillet 1791, elle prête le serment civique et participe à la fête de la fédération; elle prêche l'oubli des ressentiments et l'union, montrant que la situation était déjà tendue à Éguilles. Il semble que le club de Marseille ait alors conseillé la fusion des deux sociétés mais pendant le mois de juillet 1791 l'affaire des volontaires relance les antagonismes. La société modérée avait offert 40 volontaires pour se rendre dans le Comtat en proie aux troubles des luttes à propos du rattachement, ce que la société radicale considère comme un piège. Les radicaux essaient, vainement, d'empêcher le départ de ces volontaires; à la suite de quoi la société modérée considère que l'union des deux sociétés devient impossible.

Le 21 septembre 1791 une fête est organisée pour fêter l'acceptation de la Constitution par le roi mais, le 27, un détachement de la garde nationale de Marseille vérifie par la force les registres du club, traite ses membres d'aristocrates et les menace de revenir pour les forcer à se joindre aux Antipolitiques. Dans une déclaration solennelle, la société rappelle ses principes et, en particulier son rejet de « l'anarchie ». Elle dit qu'elle accepterait de se réunir avec « la majeure partie de citoyens tranquilles qui compose les Antipolitiques si la société se sépare des factieux qui en pleine assemblée n'ont pas eu horreur d'appeler la guerre civile, de prêcher l'effusion de sang, le pillage, l'incendie et tous les excès ». Les membres finissent en jurant qu'ils veulent vivre libres ou mourir, anéantir l'anarchie et le despotisme, faire respecter la propriété, assurer la vie et le repos du vrai ami de la Constitution<sup>11</sup>. La société envoie des commissaires au club de Marseille qui rapportent que celui-ci désapprouve la conduite des troupes marseillaises. Par la suite, certains membres qui faisaient partie des deux sociétés sont exclus de la société modérée. A partir de novembre 1791 la société ne semble pas faire preuve d'une grande activité, finissant par ne se réunir qu'une fois par mois.

C'est en février 1792 que les Jacobins parviennent à s'imposer par la force et désarment leurs opposants dont une partie se réfugie dans des villes proches.

Des contributions forcées sont alors levées. Apparemment cette

---

11. AD BdR, L 2064.

action, justifiée par les révolutionnaires par la nécessité d'armer les volontaires qui partent aux frontières, s'est principalement déroulée en septembre et octobre 1792. Au même moment, les Jacobins font rendre les médailles de fédérés et les sommes obtenues à cette occasion par des patriotes d'Éguilles que leurs options modérées semblent en rendre indignes dans l'esprit des radicaux. Les clubistes s'avisent aussi de faire payer des habitants pour d'anciens procès qu'ils avaient eu avec la communauté. Cette campagne est un des principaux reproches qui sera fait aux clubistes dans les accusations de l'été 1793. Ceux qui refusaient de payer étaient violemment menacés et voyaient leurs biens livrés aux exactions des radicaux. Un de ceux qui les dénonce pendant l'été 1793 affirme avoir entendu un de ces Jacobins dire plusieurs fois à la tribune du club : « qu'avons nous besoin de suivre les lois, nous sommes républicains et les républicains en font à leur fantaisie »<sup>12</sup>.

En 1792, la municipalité apparaît plus modérée que le club et ne pousse pas à la levée de contributions forcées. Elle invite même Elisabeth Constabelle à essayer de faire valoir sa cause devant des commissaires de Marseille venus à Éguilles mais ceux-ci soutiennent les Jacobins d'Éguilles. Les liens entre le club de la rue Thubaneau et les Antipolitiques d'Éguilles se sont renforcés.

## LA CRISE FEDERALISTE

Les Antipolitiques affirment fermement leur opposition au mouvement sectionnaire dès le 13 mai 1793 dans une lettre adressée aux sociétés affiliées<sup>13</sup>. Ils prônent l'union des vrais amis de la République, font appel aux hommes de 89 et du 10 août pour lutter contre l'aristocratie qui, depuis la trahison de Dumouriez, commence à « lever sa tête hideuse ».

Les premiers succès de l'insurrection sectionnaire sont pour les membres de la société populaire « chiffoniste » l'occasion de prendre leur revanche. Ils s'arment alors contre les patriotes et les dénoncent au comité des sections d'Aix. Après que des patriotes ont été emprisonnés, un engagement oppose ceux qui essaient de les délivrer et les partisans des sections. On entend alors ces derniers se glorifier d'avoir détruit « ces coquins de clubistes » et affirmer qu'au besoin, ils périront les armes à la main pour défendre le manifeste de Marseille<sup>14</sup>.

L'action de propagande des sectionnaires aixois et marseillais est

12. AD BdR, L 1768.

13. AD BdR, L 2065.

14. AD BdR, L 1769.

attestée à Éguilles. Le 18 juin 1793, une députation de commissaires marseillais est bien accueillie par la section. Selon le compte rendu, ils « affermissent dans les âmes des citoyens d'Éguilles... les principes d'ordre, de paix et de vrai républicanisme » que les commissaires des sections et du comité de sûreté générale de la ville d'Aix, qualifiés de « missionnaires infatigables et éclairés » avaient commencé à leur inspirer<sup>15</sup>. On voit d'ailleurs par la suite que les sectionnaires d'Éguilles suivent fidèlement les consignes qui leur sont données par le comité des sections d'Aix-en-Provence, affirmant le 24 juillet que les deux sections d'Éguilles, nommées « de l'Union » et « de la Liberté », « se feront toujours un vrai plaisir de suivre leurs bons exemples ».

Dans les quelques extraits de comptes rendus qui ont été conservés le style reste républicain. Évoquant leur « pur patriotisme » et leur « amour du salut de la République », les sectionnaires se réfèrent dans leurs délibérations aux « droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen ».

Dans sa réunion du 18 juin 1793 la section de la liberté prête le serment « de vivre libre ou mourir, de guerre aux anarchistes et aux factieux, de maintenir la République une et indivisible, de respecter les personnes et les propriétés et de mourir s'il le faut en les défendant. Elle montre sa volonté de défense de la République en requérant la municipalité de faire rejoindre sa compagnie à un volontaire qui l'avait quittée.

Le discours « extrêmement applaudi » d'un des commissaires marseillais est présenté comme celui d'un « franc républicain » qui a retracé « les manœuvres des monarchistes et des factieux, ce que sa cité avait fait pour déjouer leur complot liberticide, les dangers que les honnêtes citoyens avaient couru et ceux auxquels ils seraient encore exposés... si nous ne nous levions comme eux et... dénoncions les auteurs de nos maux et n'exigions de ramener à l'ordre par notre affabilité nos concitoyens seulement égarés »<sup>16</sup>.

Malgré la volonté manifestée le 24 juillet dans la section de l'Union de « paix, union, fraternité et oubli du passé », la période sectionnaire est celle des emprisonnements et des dénonciations de Jacobins.

La documentation concernant les sections d'Éguilles est très lacunaire mais les morceaux de procès verbaux qui restent montrent la volonté de réaction contre la politique menée précédemment par les Jacobins et le désir de détruire les symboles de cette dernière. Le 13 juillet, on demande, à la section de la Liberté, que le fanal qui se trouvait à une fenêtre de la maison commune et que les sectionnaires considéraient « moins comme un objet

15. AD BdR, L 1925.

16. AD BdR, L 1925.

de sûreté publique qu'un appareil de terreur » soit remis à la croix d'où on l'avait arraché. De la même façon, la cloche qui était devant le club des Antipolitiques, fermé par les sections, est dénoncée : « Il n'y a personne qui n'ait encore présent à l'esprit les mouvements de terreur et d'effroi que ce son trop souvent réitéré surtout pendant la nuit jetait dans tous les cœurs. C'était pour ainsi dire le signal de détresse pour une infinité d'honnêtes citoyens qui à ce son étaient obligés de s'arracher à leur lit et au sein de leur famille pour aller chercher un asile dans les champs<sup>17</sup>. » Après discussions, on décide que la cloche sera envoyée au district pour être fondue et convertie en monnaie au profit de la République.

Les premiers suspects de fédéralisme qui sont recherchés après l'échec du mouvement proviennent de la bourgeoisie locale (négociants, entrepreneur de chemins, marchand d'huile...) qui était revenue au pouvoir pendant l'épisode sectionnaire. Les extraits des procès verbaux des assemblées sectionnaires contrastent avec le registre du comité de surveillance en ce qui concerne la qualité de l'écriture et de la rédaction.<sup>18</sup> Mais de nombreux cultivateurs sont également mis en accusation pour leurs options politiques à cette époque.

Les sources montrent que tous les citoyens d'Éguilles ne pouvaient participer aux assemblées de section. Le procès verbal du 19 juillet rapporte, en effet, qu'un habitant avait voulu entre de force, sans montrer la carte obligatoire pour pouvoir pénétrer dans le lieu des délibérations. C'est un récidiviste qui avait déjà voulu forcer le passage quelques jours auparavant. Un membre, toutefois, prononce à ce propos un discours modérateur, exhortant l'assemblée à refuser de « se laisser aller au malheureux penchant de la vengeance ». Il montre que l'ensemble de la population n'est pas favorable aux sections et que les tensions restent vives à Éguilles : « nous allons aigrir les esprits qui ne le sont déjà que trop », et fait appel à l'âme généreuse des vrais républicains. Il prône le pardon comme condition d'une véritable fraternité. Un autre membre de l'assemblée, Pascal Guès qui avait été plusieurs fois secrétaire des Antipolitiques, l'approuve et, allant plus loin, il prêche pour la reconnaissance de l'Assemblée nationale et de la Constitution contre une guerre civile qui jette les départements les uns contre les autres. Il conseille de ne pas se laisser entraîner à un parti qui causerait leur perte. Il est alors violemment contesté par un autre membre qui l'accuse d'avoir proféré « des horreurs », de délirer, d'être parjure à son serment. Guès s'obstine et couche même par écrit sa volonté de reconnaître les lois promulguées par la Convention. Son attitude provoque l'indignation de l'assemblée et Guès doit se retirer. L'assemblée délibère alors d'envoyer le procès verbal

---

17. AD BdR, L 1925.

18. AD BdR, L 1925.

de sa séance au comité des sections de Marseille et à celui d'Aix.  
UN COMITE DE SURVEILLANCE ENTHOUSIASTE

Une fois le mouvement fédéraliste vaincu par les armées de la Convention c'est dans le contexte de la répression qu'est créé le comité de surveillance d'Éguilles par la municipalité, le 26 septembre 1793, deux jours après avoir reçu une lettre du « comité de salut public du département de Marseille » l'y incitant.

A sa fondation, le comité d'Éguilles indique que son but est de « s'assurer de toutes les personnes suspectes, conformément à la loi, et de chercher tous les moyens pour soulager la misère du peuple, d'éclairer les citoyens qui ont été ou qui pourraient se laisser séduire par le langage des satellites des tyrans et généralement de s'occuper de tout ce qui peut concourir à la chose publique<sup>19</sup>. »

Les péripéties de la formation semblent montrer que les révolutionnaires radicaux susceptibles d'accepter cette tâche sont relativement peu nombreux. Une partie d'entre eux est nettement issue des couches populaires, comme le suggérait déjà l'attention portée d'emblée à la misère du peuple, puisque la validité du premier comité a été contestée par la société populaire à cause de l'analphabétisme de la majorité des membres. On a procédé alors à des aménagements qui ont encore été remis en question car certains membres occupaient déjà d'autres fonctions publiques, ce qui était interdit par la loi. Le comité a finalement fonctionné avec neuf membres au lieu des douze prévus.

Néanmoins le comité se montre plein de zèle et fait preuve d'un grand sérieux dans son travail. Les membres se réunissent fréquemment : on comptabilise 69 réunions en 219 jours soit une moyenne de deux fois par semaine. Le comité dresse consciencieusement les tableaux de suspects réclamés par le représentant en mission Maignet, rend compte régulièrement de ses activités au district. Il est attentif à suivre la loi et incite la municipalité à en faire autant. Le comité intervient dans tous les domaines de la vie publique, considérant qu'il est de son devoir de surveillance de veiller à ce que la municipalité applique la politique de salut public et à ce que le zèle républicain des habitants soit stimulé. Dans ce but, il demande que les jours de décade les lois soient lues et expliquées au peuple.

Le comité se préoccupe des questions économiques. Il demande plusieurs fois à la municipalité de faire cultiver les terres des émigrés. Le 21 floreal (10 mai 1794), il observe que la loi du maximum n'est pas respectée et envoie une députation à la municipalité pour lui rappeler de la mettre en exé-

---

19. AD BdR, L 1768.



cution. Le 28 floréal (17 mai), après une dénonciation, il députe à la municipalité pour faire exécuter l'arrêté de Maignet de ne pas couper orge, seigle ou autres grains en herbe.

Une des grandes préoccupations du comité, comme de ses homologues, est de veiller au départ des volontaires réticents, le thème est récurrent dans les comptes rendus.

Les faits de déchristianisation sont relativement peu marquants à Éguilles. Si le comité ne reçoit, et n'émet, aucune accusation de fanatisme, les dépositions montrent qu'en 1792 l'assistance à la messe du curé constitutionnel a été considérée comme un test de patriotisme. D'après un témoignage de Rose Davin devant les sections aixois pendant l'été 1793, la majorité des habitants semble avoir soutenu le constitutionnel. Elle affirme, en effet, que « la plupart des citoyens » avaient lapidé le cercueil de son père décédé sans avoir reçu les sacrements du curé constitutionnel proche des clubistes radicaux.

Dans ce domaine, comme dans les autres, le comité veille néanmoins à l'application de la loi. Le 28 germinal (17 avril 1794), il invite la municipalité à appliquer l'arrêté de Maignet du 7 germinal demandant de porter à l'hôtel de la monnaie de Marseille l'argenterie des églises et des particuliers. Le 6 floréal (24 avril), on lui demande de faire enlever les croix. Le 8 prairial (27 mai), le comité, constatant que la municipalité n'a pas encore démeublé l'église, la menace de « prendre une voie plus forte à ce sujet »<sup>20</sup>. Le 19 prairial (7 juin), il supplie la municipalité que la fête de l'Être suprême revête toute la solennité possible et le 24 messidor (11 juillet) il députe à la municipalité pour faire dresser une montagne à l'Être Suprême dans la ci-devant église.

Les exhortations répétées d'un comité consciencieux permettent de deviner un moindre enthousiasme des habitants et certaines négligences, ou réticences, de la municipalité en ce qui concerne la déchristianisation et l'application des mesures de dirigisme économique.

Les membres du comité sont souvent eux-mêmes à l'origine des accusations contre les suspects, ils s'attaquent avec vigueur aux ennemis de la Révolution qui « forment une faction dans la commune ».

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), le comité réquisitionne vingt-cinq gardes nationaux pour procéder à des perquisitions et dès le lendemain, jour où le comité tient deux séances « considérant l'urgence de punir les coupables et de protéger l'innocence », seize suspects sont mis état d'arrestation. Le 11 germinal, dix d'entre eux, reconnus suspects, sont envoyés à la mai-

---

20. AD BdR, L 1769.

son de réclusion d'Aix.

Parallèlement le comité cherche à récupérer ceux des suspects qui se sont enfuis, au besoin par des expéditions armées dans les communes voisines. Ces expéditions avaient d'ailleurs commencé bien avant la période de la Terreur, les révolutionnaires d'Éguilles s'étaient montrés très actifs dans leur contrée. A la suite de troubles importants en février-mars 1791, une troupe de 80 à 100 hommes s'était rendue à Coudoux pour y prendre un opposant. Étant donné l'importance des antagonismes à Éguilles, la plupart de ceux qui s'étaient engagés dans le mouvement sectionnaire s'étaient enfuis au moment de la victoire des armées de la Convention. De nombreux fédéralistes avaient également tenté d'échapper à la répression en s'engageant au service de la patrie mais le comité de surveillance les traque jusque dans les armées et envoie une adresse au Comité de salut public demandant la punition de « tous les traîtres qui ont fui et qui se sont enrôlés dans l'armée »<sup>21</sup>. Il fait arrêter un de ses suspects à Chambéry et un autre à Marathon (ex Saint-Raphaël) aux entrepôts de fourrage de l'armée d'Italie. Le comité de surveillance de Marathon l'arrête avec réticence et tout en témoignant de sa bonne conduite, puis les trois gardes nationaux qui l'escortaient le laissent échapper à Brignoles à la grande colère des membres du comité d'Éguilles, qui les font poursuivre<sup>22</sup>. L'activité de correspondance du comité est très intense du fait de ses recherches.

Le zèle des révolutionnaires d'Éguilles est parfois jugé exagéré par le comité du district d'Aix. Ayant fait arrêter deux patriotes d'Aix qui s'étaient déplacés sans passeport, les membres du comité d'Éguilles reçoivent une lettre de celui d'Aix s'étonnant « que vous ayez fait arrêter ces deux citoyens par la seule raison qu'ils étaient dans une maison suspecte »<sup>23</sup>.

Malgré cette radicalité, les membres du comité font parfois preuve de compassion vis-à-vis des femmes, des jeunes et des malades. Ils acceptent que les prisonniers malades retournent se faire soigner chez eux sous bonne garde, interviennent près du commissaire à la guerre pour qu'il traite « avec douceur » des jeunes gens d'Éguilles accusés de désertion, alors que leurs familles prétendent qu'ils n'avaient pas été enrôlés. A la demande d'une mère dont le fils de 15 ans est détenu à la maison d'arrêt d'Aix, le comité d'Éguilles reconnaît qu'il « n'a rien fait d'extraordinaire », rappelle que ce n'est pas sur sa demande que le jeune homme a été incarcéré et ne s'oppose pas à ce que le comité d'Aix l'élargisse.

En l'an II la société populaire coopère avec le comité de surveillance mais

21. AD BdR, L 1769.

22. AD BdR, L 1770.

23. AD BdR, L 1770.

elle a toujours tendance à dépasser ses attributions comme en témoigne une lettre de Maignet à qui la société avait demandé l'autorisation d'envoyer des commissaires à la poursuite de quelques individus qui « s'étaient soustraits à la justice nationale ». Le représentant en mission les félicite d'abord pour leur attachement à la chose publique mais il leur rappelle que les compétences des autorités constituées doivent être respectées et que la procédure à suivre est d'écrire aux comités de surveillance des communes où les suspects d'Éguilles se sont réfugiés.<sup>24</sup> Le 17 floréal (6 mai 1794), c'est sur une députation de la société que le comité décide de donner des pouvoirs à des commissaires pour aller à Nice faire arrêter « les scélérats fuyards de notre commune »<sup>25</sup>.

## LA POLITIQUE AU VILLAGE

La lecture des documents met en valeur la place des conflits politiques dans la vie collective de la communauté.

On repère dans les dénonciations et contre-dénonciations des comportements familiaux. La famille Guès, par exemple, est une famille patriote qui a de nombreux membres engagés dans la société populaire radicale. Une des femmes de la famille dénonce un habitant pour son attitude pendant l'époque fédéraliste. La surveillance et la dénonciation sont d'ailleurs des tâches par lesquelles les femmes, en grande partie exclues de la vie publique, peuvent apporter leur appui à la politique de salut public et contribuer à l'expression des antagonismes dans la communauté.

Le clivage passe parfois au milieu des familles comme le montre le cas de la famille Armieux. L'affaire est issue de la dénonciation de Marie Vial, qui a vu Sophie Armieux transporter des affaires depuis chez Joseph Reynaud, son beau-frère, en fuite pour fédéralisme, chez ses parents, où s'était réfugiée sa sœur, la femme de Joseph Reynaud. Il s'agissait donc de récupérer des biens dans une maison sous séquestre. Dans un premier temps toute la famille est arrêtée mais le père, ayant affirmé n'avoir aucune part à ce démeublement, est renvoyé chez lui justifié. La mère affirme également n'avoir connaissance de rien mais son beau-fils, Antoine Barbier, membre du comité de surveillance, soutient qu'elle ne pouvait ignorer que les affaires de son gendre étaient chez elle. On députe trois membres du comité au domicile où le fils Armieux indique de nombreux objets appartenant à son beau-frère qui ont été rapportés chez lui. Après avoir d'abord nié, Sophie Armieux finit par avouer avoir récupéré de la literie, du linge et une chaise. Elle et sa mère sont arrêtées. Les interrogatoires montrent donc du côté des

---

24. AD BdR, L 2065.

25. AD BdR, L 1769.

hommes de la famille trois types d'attitude : Joseph Reynaud a dû s'enfuir après l'échec des sectionnaires. Ce gendre de Pierre Armieux est maréchal-ferrant, il a appartenu à la société « chiffoniste » dont il a même été secrétaire à deux reprises, aux sections où il a dénoncé deux Jacobins, il a pris les armes contre le rassemblement qui voulait délivrer les patriotes emprisonnés. La famille Armieux comporte deux autres suspects qui ont appartenu à la société modérée et ont participé au mouvement sectionnaire. Mais l'autre gendre de Pierre Armieux, Antoine Barbier, a été secrétaire de la société populaire radicale, il est membre du comité de surveillance, on a vu qu'il n'hésitait pas à accabler sa belle mère. Le père, Pierre Armieux, ne veut se mêler de rien tandis que les femmes de la famille font passer l'intérêt familial avant la prudence et l'obéissance à la loi.

À Éguilles, les antagonismes ne semblent pas essentiellement reposer sur la question religieuse. Nous avons vu que les faits de déchristianisation sont relativement rares et il semble que les révolutionnaires abordent peu cette question. Les dénonciations ne portent pratiquement jamais l'accusation de fanatisme, or le 2 messidor an II (20 juin 1794), l'agent national du district d'Aix-en-Provence écrit au comité de surveillance qu'il lui est revenu que « le fanatisme tâchait à renaître de la cendre » et que des motions incendiaires et contre-révolutionnaires avaient été faites à la société populaire ; il demande au comité de l'informer sur ce sujet<sup>26</sup>. Nous n'avons pas la réponse du comité mais, à cette époque, il semble qu'il n'avait pas de problèmes avec la société populaire.

La coupure dans la communauté repose en partie sur des divisions sociales. Le problème des cotisations forcées a montré les tensions entre les Jacobins et les habitants aisés victimes de ces prélèvements. L'enchaînement des événements fait que les habitants soumis aux contributions dénoncent ces Jacobins pendant la période sectionnaire et sont ensuite victimes de la répression de l'an II à cause de ces dénonciations. Mais les camps ne sont pas toujours aussi nettement délimités socialement : des paysans peu aisés se rangent du côté des sections pendant l'été 1793. Si leur action n'a pas été trop déterminée, ils peuvent être considérés comme des « citoyens égarés » ; l'animosité des membres du comité de surveillance s'exerce d'abord envers les cadres bourgeois de l'insurrection.

L'étude du cas d'Éguilles confirme ce qu'avait révélé des travaux menés précédemment dans le Comtat et en Provence sur l'importance de la période du fédéralisme et de la terreur comme révélatrice des options poli-

---

26. AD BdR, L 1770.

tiques dans des communes où des antagonismes s'étaient déjà manifestés. Elle permet, en effet, de saisir des conflits qui se sont fait jour dès le début de la Révolution et dont certaines informations montrent qu'ils existaient de façon plus ou moins larvée avant la Révolution. Dans le débat qui oppose les historiens sur la politisation des campagnes, l'étude de la Révolution dans le Sud-Est confirme l'intensité d'une politisation qui touche même le monde rural.

Martine LAPIED